Adama Samassékou, Président du PrepCom de la phase de Genève du SMSI, Secrétaire Exécutif Fondateur de l'ACALAN/UA asamass@gmail.com

ISOC-MALI

MaliSIG 3em édition Thème : Glissement de l'Internet dans la sphère géopolitique

Bamako, AGETIC, 7 décembre 2022

Module Internet et multilinguisme

Quelles perspectives pour nos langues dans la société de l'information ?

La première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), qui a jeté les bases de ce que l'on appelle la Société de l'Information, et que j'ai proposé d'appeler plutôt *Société de l'information, de la connaissance et des savoirs partagés*, s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

Pour vous mettre un peu dans l'ambiance de ce grand rendez-vous du troisième millénaire, permettez-moi de citer les propos que j'ai tenus, en ma qualité de Président du PrepCom (Comité Préparatoire) de la phase de Genève du Sommet, à l'ouverture de la Session de Genève, ce 10 décembre :

« Nous voici à mi-chemin du long voyage qui doit nous mener de la société de l'information vers la société de la connaissance et des savoirs partagés. Pour ce voyage, nous sommes venus de toutes les régions du monde, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie pacifique, d'Europe orientale et d'Europe occidentale et autres. Nous, gouvernements, organisations internationales, secteur privé, société civile.

Chacun est venu avec ses rêves. Tout au long de notre longue marche vers le Sommet, face à la complexité de la situation, nous avons regardé à gauche, à droite, et nous avons vu les précipices, les fossés, les fractures ; nous avons vu le cauchemar de notre monde d'aujourd'hui, un monde de plus en plus en proie à une violence inouïe qui s'immisce jusque dans nos maisons, un monde de plus en plus clivé entre les riches et les pauvres, entre ceux qui sont instruits et ceux qui ne savent ni lire ni écrire, entre ceux qui détiennent les informations et ceux qui en sont privés, entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont administrés… Et nous avons compris qu'il le sera davantage, si des mesures urgentes ne sont pas prises, si nous en restons au constat de Johannesburg où les plus hautes autorités des pays les plus puissants du monde se sont accordées à dire que de Rio à Johannesburg, dix ans après des engagements très forts, les pays pauvres continuent de devenir plus pauvres et les pays riches plus riches…

Alors, nous avons essayé de rêver ensemble et nous avons appris à travailler ensemble, à mieux nous connaître, à respecter nos identités et nous avons su construire ensemble une vision partagée » (fin de citation).

Cette vision partagée se reflète dans les deux documents de base de Genève :

- une Déclaration de principes qui définit les contours et les principes de cette nouvelle société en construction qui garantira l'inclusion de chacune et de chacun, à travers sa langue et sa culture, dans ce nouveau monde de la communication virtuelle ;
- et un Plan d'Action concret qui illustre la volonté politique de mettre en œuvre cette vision et de réaliser les changements si longtemps attendus par nos peuples.

Notre module s'intitule Internet et multilinguisme. Qui dit multilinguisme, dit promotion de la diversité culturelle et linguistique. C'est pourquoi, en guise d'introduction à notre module, j'ai choisi d'aborder avec vous trois aspects :

Dans un premier temps, rappeler les principales conclusions du SMSI en ce qui concerne la diversité culturelle et linguistique dans le cyberespace.

Dans un deuxième temps, évoquer les grands défis de la présence des langues africaines dans Internet.

Et enfin, présenter les principaux acquis du multilinguisme dans Internet au Mali, à travers les réalisations de quelques groupes, associations et structures.

Ainsi, le premier des deux documents de base cités énumère onze principes fondamentaux qui garantissent une société de l'information pour tous. Le huitième principe, qui concerne la diversité culturelle et linguistique, est ainsi libellé « La diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux » et comporte les trois paragraphes suivants :

- 52. La diversité culturelle est le patrimoine commun de l'humanité. La société de l'information devrait être fondée sur le respect de l'identité culturelle, de la diversité culturelle et linguistique, des traditions et des religions ; elle devrait promouvoir ce respect et favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations. La promotion, l'affirmation et la préservation des différentes identités culturelles et des différentes langues, qui font l'objet de textes pertinents approuvés par les Nations Unies et notamment de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, enrichiront davantage la société de l'information.

- 53. Dans l'édification d'une société de l'information inclusive, il faudra accorder la priorité à la création, à la diffusion et à la préservation de contenus dans différentes langues et différents formats, une attention particulière étant prêtée à la diversité d'origine des œuvres et à la nécessaire reconnaissance des droits des

auteurs et des artistes. Il est essentiel de promouvoir la production/l'accessibilité de tous les contenus, éducatifs, scientifiques, culturels ou récréatifs, dans différentes langues et dans différents formats. L'élaboration de contenus locaux adaptés aux besoins nationaux ou régionaux encouragera le développement socio-économique et stimulera la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les habitants des zones rurales, isolées ou marginalisées.

- 54. La préservation du patrimoine culturel constitue une composante fondamentale de l'identité et de la compréhension de soi qui relie une communauté à son passé. La société de l'information devrait mettre en valeur et préserver le patrimoine culturel pour les générations futures, par toutes les méthodes appropriées, y compris la numérisation.

Quant au deuxième document, le Plan d'Action de Genève, il énumère, au niveau de la Grande Orientation C8, les 15 principales mesures concrètes suivantes qui permettent d'assurer la mise en œuvre des concepts contenus dans le huitième principe de la Déclaration de Genève évoqué plus haut :

23. « La diversité culturelle et linguistique, qui entraîne le respect de l'identité culturelle, des traditions et des religions, est essentielle au développement d'une société de l'information fondée sur le dialogue entre les cultures et sur la coopération régionale et internationale. Elle constitue un facteur important du développement durable.

a. Elaborer des politiques qui encouragent le respect, la préservation, la promotion et le renforcement de la diversité culturelle et linguistique et du patrimoine culturel dans le contexte de la société de l'information, comme l'expriment les textes pertinents adoptés par les Nations Unies, notamment la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Il s'agit, entre autres, d'encourager les pouvoirs publics à concevoir des politiques culturelles favorables à la production de contenus culturels, éducatifs et scientifiques et au développement d'industries culturelles locales adaptées au contexte linguistique et culturel des utilisateurs.

b. Elaborer des politiques et des législations nationales pour permettre aux bibliothèques, archives, musées et autres institutions culturelles de jouer pleinement leur rôle de fournisseurs de contenu - savoirs traditionnels compris - dans la société de l'information, et plus particulièrement de donner accès en permanence aux informations archivées.

c. Soutenir les efforts visant à développer et à utiliser les TIC pour la préservation de notre patrimoine naturel et culturel, qu'il faut continuer à rendre accessible en tant qu'élément vivant de la culture actuelle. A ce titre, il convient d'élaborer des systèmes qui permettent de donner accès en permanence aux informations numériques et aux contenus multimédias archivés dans des dépôts numériques et de préserver les archives, les collections culturelles et les bibliothèques, mémoire de l'humanité.

d. Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant à préserver, affirmer, respecter et promouvoir la diversité de l'expression culturelle et des savoirs et traditions des populations autochtones, grâce à la création de contenus informatifs variés et à l'utilisation de différentes méthodes, dont la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel.

e. Soutenir l'élaboration, la traduction et l'adaptation de contenus locaux, la constitution d'archives numériques et la mise en place de diverses formes de médias traditionnels et numériques par les autorités locales. Ces activités peuvent également contribuer à renforcer les communautés locales et autochtones.

f. Fournir des contenus adaptés à la culture et à la langue de chacun dans le contexte de la société de l'information, en donnant accès aux services traditionnels et numériques des médias.

g. Encourager, dans le cadre de partenariats public/privé, la création de contenus locaux et nationaux variés, notamment celle de contenus disponibles dans la langue des utilisateurs, et reconnaître et soutenir les activités fondées sur les TIC dans tous les domaines artistiques.

h. Renforcer les activités qui privilégient les programmes différenciés, dans l'enseignement scolaire ou extrascolaire pour tous et qui permettent aux femmes d'améliorer leurs capacités de communication et d'utilisation des médias, afin de rendre les femmes et les jeunes filles mieux à même de comprendre et d'élaborer des contenus TIC.

i. Développer, au niveau local, les capacités de création et de diffusion, d'une part de logiciels dans les langues locales, d'autre part de contenus adaptés aux différentes catégories de la population, y compris les analphabètes, les handicapés, les catégories défavorisées ou vulnérables, en particulier dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition.

j. Soutenir les médias communautaires ainsi que les projets faisant appel à la fois aux médias traditionnels et aux nouvelles technologies pour faciliter l'usage des langues locales, la collecte d'informations sur le patrimoine local et sa préservation, en particulier en ce qui concerne la diversité des paysages et la diversité biologique, et reconnaître que ces médias constituent un moyen d'atteindre les communautés rurales et les groupes nomades et isolés.

k. Renforcer les capacités des peuples autochtones à élaborer des contenus dans leurs langues.

l. Coopérer avec les peuples autochtones et les communautés traditionnelles en vue de leur donner les moyens d'utiliser leur savoir traditionnel de façon plus efficace et d'en bénéficier dans la société de l'information.

m. Procéder à des échanges de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques concernant les stratégies et les outils conçus pour promouvoir la diversité culturelle

et linguistique aux niveaux régional et sous-régional. Pour ce faire, confier à des groupes de travail régionaux et sous-régionaux l'étude de points spécifiques du présent Plan d'action afin de faciliter les efforts d'intégration.

n. Evaluer, à l'échelle régionale, l'apport des TIC aux échanges culturels et aux relations culturelles réciproques, et, au vu des résultats de cette évaluation, élaborer des programmes appropriés.

o. Les pouvoirs publics devraient promouvoir , dans le cadre de partenariats public/privé, des technologies et des programmes de recherche-développement dans différents domaines, tels que la traduction, l'iconographie ou les services à assistance vocale, ainsi que le développement des matériels nécessaires et de divers modèles de logiciels, dont des logiciels propriétaires, des logiciels à code source ouvert et des logiciels libres, tels que polices de caractères normalisés, codes langage, dictionnaires, outils terminologiques et thésaurus électroniques, moteurs de recherche multilingues, outils de traduction automatique, noms de domaine internationalisés, référencement de contenus et logiciels généraux et d'application. »

Respecter partout dans le monde les prescriptions du huitième principe et mettre en œuvre les quinze mesures concrètes ci-dessus, implique de garantir la présence, à terme, de toutes les langues du monde dans le cyberespace, comme le stipule la neuvième des dix cibles ambitieuses retenues dans le Plan d'Action de Genève : « encourager l'élaboration de contenus et réunir les conditions techniques propres à faciliter la présence et l'utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet ».

Dans cette perspective, il convient ici de souligner la spécificité de la situation linguistique africaine, où la très grande majorité des pays ayant été colonisés ne jouissent pas de leur souveraineté linguistique, et ont par conséquent d'énormes défis à relever.

Quels sont donc les grands défis de la présence des langues africaines dans l'Internet ?

Les langues ne peuvent être présentes sur Internet que sous forme de documents oraux ou écrits. Dans les deux cas, elles doivent subir un long travail de description, de normalisation et de numérisation par des experts avant d'investir le vaste domaine du cyberespace. Une fois parvenues à ce stade, elles doivent être enseignées à la communauté des locuteurs pour que celle-ci les fassent vivre sur Internet en s'en servant. Si tel n'est pas le cas, les langues africaines auront peu de chance de se développer dans le cyberespace et de prendre leur pleine place dans la société de l'information numérique.

Pour les langues qui n'ont pas encore été décrites, le premier grand défi est bien entendu leur description par des linguistes qui peuvent y consacrer tout une carrière. Cette description permet d'en connaître toutes les structures et les modes de fonctionnements afin de produire des grammaires, des dictionnaires, des textes de littérature orale et

écrite, des normes orthographiques basées sur les propriétés particulières de chaque langue. La diffusion de ces normes assure aux locuteurs l'acquisition cohérente de la langue et une référence commune.

La normalisation est très importante car c'est elle qui permet à la langue normée d'être utilisable partout et dans tous les domaines, avec l'assurance que toute la communauté des locuteurs peut se référer aux mêmes règles. La diffusion des connaissances n'en est que plus facilitée. Ceci est particulièrement crucial pour l'expression écrite, où le contexte situationnel de la communication n'est pas dans le texte.

La numérisation est l'opération qui permet le traitement informatique de la langue depuis l'alphabet jusqu'à l'analyse du discours et du texte, en passant par la morphologie et la grammaire. Des outils d'aide à l'écriture, comme les correcteurs orthographiques et les dictionnaires numériques, la reconnaissance vocale et la synthèse de la parole sont les sous-produits de la numérisation. Faut-il vraiment démontrer ici leur importance ?

Enfin, la dernière étape, et pas la moindre, concerne l'enseignement de la langue à des locuteurs capables d'en maîtriser les normes et de s'adonner à la production de documents sur support numérique dans la langue. C'est cette communauté de locuteurs avertis et instruits dans leur langue qui la feront vivre dans le cyberespace. Sans elle, tout ce qu'on aura fait pour la promotion de la langue restera vain.

On trouvera une description détaillée de la démarche présentée ci-dessus dans l'ouvrage de Marcel Diki-Kidiri intitulé « Comment assurer la présence d'une langue dans le cyberespace ». Le texte intégral de cet ouvrage publié par l'UNESCO en français, anglais, russe et portugais, est en accès libre sur son site documentaire à l'adresse suivante : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000149786

Mais le défi des défis pour les langues africaines demeure leur statut. Tant qu'elles ne vont pas retrouver, dans la majorité des cas, leur statut légitime de langues officielles de travail, comme c'était le cas avant la colonisation et sous nos empires et royaumes, toute tentative de les valoriser, y compris dans l'Internet, demeurera vaine ! De ce point de vue, il urge que nos Etats se dotent de politiques linguistiques explicites, respectant la vision de l'Union Africaine, incarnée par l'Académie Africaine des Langues (ACALAN/UA) et qui prône le concept de *multilinguisme fonctionnel convivial*, pour gérer le pluralisme linguistique caractéristique du continent, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique.

Enfin, pour terminer mon propos introductif de ce module, je voudrais présenter brièvement quelques réalisations qui consacrent des acquis certains du multilinguisme dans l'Internet au Mali.

1. Le groupe MAKDAS

Il est difficile de parler de multilinguisme virtuel concernant les langues maliennes sans parler du groupe MAKDAS (*Mali Kanko ni Dànbe Se - Promotion des langues et*

cultures maliennes). En effet, ce groupe a posé les jalons des ressources numériques en langues maliennes depuis les années 1990. Formalisé en 2000, le groupe a participé à la plupart des rencontres sur le numérique en langues nationales. Des éditions du e-festival aux différentes éditions annuelles du Salon national des inventions et innovations technologiques (SNIIT), MAKDAS a pu démontrer qu'il est possible de créer des ressources numériques multilingues dans les langues du Mali. Déjà en 2009, MAKDAS fut le lauréat du Prix du Président de la République du Mali, premier prix du SNIIT, pour avoir conçu et réalisé au moins cinq (5) logiciels multilingues en au moins 5 langues maliennes. Ces logiciels incluent celui du traitement de texte Kalimu (interfacés en 9/13 langues), celui de la confection de dictionnaires monolingues (5 langues), celui du calendrier électronique (5 langues), celui des fonctions mathématiques… Le promoteur du groupe, le professeur Mamadou Doucouré dit V zéro, peut être considéré comme le pionnier de l'avènement du numérique en langues maliennes.

2. L'Association Projet de Dictionnaire Songhay (APDS)

Créée en 2008, à l'initiative de son Président, Mohomodou Houssouba, l'association a reçu un financement initial de l'Organisation internationale de la Francophonie pour mener des recherches sur le terrain dans le but d'élargir les lexiques existants en langue songhay avec des termes modernes, notamment les TIC, internet et les outils numériques. Le projet a mis en place une plateforme en ligne comprenant des dictionnaires français-songhay et songhay-français, une bibliothèque en ligne pour les lectures et les documents de recherche, ainsi qu'une bibliothèque en ligne avec des publications complètes en et sur le songhay. En plus, si disponibles, les versions songhay des logiciels dans les interfaces peuvent être directement téléchargées à partir du site web. Le projet est alimenté par des contributions bénévoles en fonds de document (corpus), solutions techniques (numérisation et analyse automatisée des données), localisation (traduction et adaptation des interfaces en songhay) et maintenance de la plateforme (design et graphisme, bases de données, gestion de site/webmaster).

L'interface du site est entièrement consultable en quatre langues : songhay, anglais, français et arabe. Un aperçu des principales réalisations est accessible en ligne : www.songhay.org

Bibliothèque numérique par thématique : https://www.songhay.org/fr/applications/telechargements/

- Carte linguistique songhay : https://www.songhay.org/fr/linguistique/cartes/
- Dictionnaires songhay-français, français-songhay ; songhay-anglais, anglais-songhay : https://www.songhay.org/fr/applications/dictionnaires/
- Produits localisés dont Mozilla Firefox et le clavier AnySoftKeyboard songhay avec fonction de saisie prédictive : https://www.songhay.org/fr/applications/telechargements/
- Leçons de base en songhay : https://www.songhay.org/fr/linguistique/lecons/

L'association APDS est basée à Bâle, en Suisse. La plateforme songhay.org est une organisation partenaire du Centre d'études africaines de l'Université de Bâle : https://zasb.unibas.ch/de/mitglieder/

Les travaux se concentrent actuellement sur quatre projets clés :

1) le développement et la mise en service d'un analyseur morphologique pour la langue songhay, en colloboration avec le Centre de linguistique informatique de l'Université Vytautas Magnus à Kaunas, en Lituanie, sous la direction du linguiste informaticien Loïc Boizou (Kaunas) et du programmeur Arky (Phnom Penh) ;

2) la collecte et la numérisation des publications en langue songhay et sur les culture et langue songhay pour l'expansion de la bibliothèque numérique, en collaboration avec l'historien et écrivain Rahmane Idrissa du Centre d'études africaines de l'Université de Leiden aux Pays Bas ;

3) la création en crowdsourcing d'un mini-dictionnaire songhay-tamachek, tamachek-songhay comme premier volet d'une série de lexiques et glossaires bilingues reliant le songhay et les langues voisines ;

4) et le lancement d'un site Wikipédia en langue songhay.

Le projet songhay.org est ainsi une plateforme encyclopédique et polyvalente qui fonctionne sur la base du bénévolat et des partenariats internationaux pour créer des ressources essentielles pour assurer la présence et la vitalité de la langue songhay et sa culture dans un environnement global de plus en plus dirigé par le numérique (outils et contenus). Il est associé aux structures chargées de politique linguistique aux niveaux national et régional : Académie Malienne des Langues (AMALAN) et Académie Africaines des Langues (ACALAN) – Commission Langue véhiculaire transfrontalière songhay.

3. Fàkan Kanbaaraso

Le Centre de langue Fàkan Kanbaaraso à son actifs plusieurs ressources numériques. Parmi elles, certaines sont multilingues vu que le pays est multilingue. Le réseau social bataki.fakan.ml est l'une de ses ressources interfacées en 10 langues maliennes à savoir, le bamanankan (langue par défaut), le booré, le bozo, le dɔgɔsɔ, le fulfulde, le mamara, le syenara, le soninke, le soŋay, le tamasheq. Voici un lien pouvant guider les internautes vers la page d'accueil du site bataki : https://bataki.fakan.ml/

Des centaines d'internautes se connectent au site bataki à travers ces différentes langues d'interface.

4. Robot Mali

En mai 2022, donc cette année, un partenariat tripartite entre Robot Mali, l'INALCO et les Services de Google Translate, a permis d'ajouter le bamanankan aux multiples langues de traduction automatique existant dans le moteur de Google Translate. Aujourd'hui, la traduction automatique d'un paragraphe se fait facilement entre le bamanankan et le français, ou encore entre le bamanankan et l'anglais ; bref, entre le bamanankan et toutes les langues existant dans le catalogue des langues de traduction automatique de Google.

5. Autres ressources numériques en langues maliennes en écriture Nko

Le Mali connait une autre écriture, parallèlement au tifinagh, à l'API et au massaba, qui est l'écriture Nko. Initialement conçue pour transcrire le maninkakan, cette écriture, inventée par le savant Karamogo Solomana Kanté, né il y a cent ans, en terre africaine de Guinée, sert aussi aujourd'hui à transcrire toutes les langues maliennes. Une bonne littérature digitale, en plus des ressources comme les claviers, les applications, existe aussi en langues maliennes grâce à cette écriture.

Cher.e.s stagiaires,

Au regard de ce que nous venons de partager, je dirais sans hésiter que nos langues ont de belles perspectives dans la société de l'information, de la connaissance et des savoirs partagés, pour peu que notre pays accepte d'assumer sa souveraineté linguistique !

Mon collègue Shaka Ballo, à qui je cède la parole, en fera une brillante démonstration dans sa présentation.

Aw ni ce aw ka tulomajô la !

Merci de votre aimable attention !